



## Contrat d'Entretien et Maintenance Micro Station d'épuration BioKlar® ULTRA France

**Entre :**

BioKlar Ltd. (France) - Tél : 09 70 46 64 36  
8 rue Lemerrier 75017 Paris  
Siret : 79166596100011 TVA FR37791665961

**et :**

NOM et Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
CP et Ville : \_\_\_\_\_  
TVA (si applicable) : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_  
Ci-après nommé LE CLIENT

Le client souscrit par la présente un contrat d'entretien aux conditions générales et de garantie de BIOKLAR LTD (FRANCE). Par la souscription du présent contrat, BIOKLAR LTD (FRANCE) assurera au CLIENT une GARANTIE sur la micro-station d'épuration concernée de durée équivalente à celle du contrat d'entretien et pour autant que le paiement de celui-ci soit honoré à l'échéance pour une période « à vie\* » à partir de la date de la mise en service.

TYPE DE MICRO STATION D'EPURATION : \_\_\_\_\_  
NOMBRE D'EQUIVALENT HABITANT : \_\_\_\_\_  
NUMERO DE SERIE : \_\_\_\_\_  
DATE DE LIVRAISON : \_\_\_\_\_  
DATE DE MISE EN SERVICE : \_\_\_\_\_  
NOM ET ADRESSE DE L'INSTALLATEUR : \_\_\_\_\_  
NATURE DE LA PRESTATION BIOKLAR LTD (FRANCE) : \_\_\_\_\_

Contrôle de fonctionnement de la micro station d'épuration BioKlar Limited, visuel et mécanique.

- Vérification de la teneur en O<sup>2</sup> dans les eaux du réacteur.
- Vérification visuel et olfactive du fonctionnement de la station y compris post-décantation.
- Nettoyage ou remplacement du filtre à air sur le compresseur. Remplacement du compresseur par échange standard ou remise à niveau sur site, (y compris changement de diaphragme) si besoin.
- Vérification des niveaux de boues avec avis technique de fréquence de vidange à prévenir.
- La vérification des alarmes et changement des piles d'alimentation.
- La vérification visuelle du bon fonctionnement du micro-bullage.
- Les vérifications d'étanchéité des différents raccords.
- Le bon fonctionnement de la recirculation des boues secondaires vers la cuve de pré-décantation.
- Observations diverses et établissement du rapport d'entretien dans le carnet fourni.

**FREQUENCE:** L'entretien sera effectué UNE FOIS chaque an minimum à la date anniversaire de la mise en service ou au plus tard à la fin du 13eme mois. Un avis de passage sera adressé avant chaque entretien.

**DUREE:** Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an et est renouvelable par tacite reconduction.

**TARIF:** Le tarif comprend l'ensemble de nos prestations, déplacement et échange standard ou remise à niveau sur site compris. Le tarif est révisable tous les ans et trouvable sur devis par simple demande selon dimensionnement du produit.

**PAIEMENT:** En avance, dans les 14 jours suivant sa facturation, à chaque anniversaire de la mise en service de la station, par carte bancaire par voie sécurisée en ligne sur [www.bioklar.fr](http://www.bioklar.fr). Vous aurez aussi le choix de régler en plusieurs paiements en ligne, cheque bancaire, ou virement automatique.

**RESILIATION :** Sur simple avis écrit au SAV@bioklar.fr ou par courrier au siège, sous 14 jours de son anniversaire.

**ACCES:** Le client veillera à assurer un accès aisé au technicien BioKlar Ltd. (France) à la micro-station et au compresseur ainsi qu'une mise à disposition à titre gratuit d'une prise d'eau courante et d'une source électrique 220 Volts.

**DIVERS:** BioKlar Ltd. (France) n'assure pas les prestations de vidange de la micro station d'épuration ponctuelle, pour laquelle il faut contacter une société de proximité agréée.

La garantie de performance est accordée uniquement dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de vidange.

Nos conditions générales de garanties font partie intégrante du contrat. Les dispositions particulières du présent contrat prévalent sur nos conditions générales.

Tout retard de paiement entraîne automatiquement et de plein droit la suspension de toutes les garanties.

#### **INTERVENTIONS EN DEPANNAGE**

Les interventions de nos techniciens sur appels injustifiés ou pour causes non couvertes par la garantie sont facturées au tarif horaire de 31.85 € ht départ / retour Paris durant les heures normales (de 8 heures et 17 heures). Elles sont majorées de 100 % en dehors de ces heures et de 200 % les samedis, dimanches et jours fériés.

#### **REVISIONS**

Les présentes conditions financières sont établies pour l'exercice 2013 et sont révisables le 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution des prix des matières et des salaires.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Entre : BIOKLAR LTD. (FRANCE)

Et : Le Client (nom en lettres capitales)

Date + mention "Lu et approuvé" + signature

\* « à vie » compte 25 ans dès la date de première mise en service de la micro station d'épuration BioKlar® ULTRA.

BioKlar-Contrat-d-Entretien-ver.13.0.8